

# **COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES**

## **Note de présentation brève et synthétique BUDGETS PRIMITIFS 2024 Conseil municipal du 25 mars 2024**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

### **Cadre Général du budget primitif**

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital des emprunts de la commune, le surplus constitue de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements programmés par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux et en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget 2024 a été réalisé sur les mêmes bases que les années précédentes, il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de poursuivre les investissements, avec cette année, un recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du Département des Hautes-Alpes, de la Région PACA, de l'Etat et de l'Europe chaque fois que c'est possible,
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale.

## Budget Principal

La commune a adopté la nomenclature M57 abrégée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le budget principal 2024 s'élève à 3 251 076.20 € (+203 000€/2023) répartis à raison de 1 683 160.39 € (-61 000€/2023) en section de fonctionnement et de 1 567 915.81 € (+264 000€/2023) en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 1 683 160.39 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1 521 643.19 € (+172 000€) et sont financées en partie par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 1 337 680.00 €, le reste étant financé par le report de 2023.

### Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
011	Charges à caractère général	506 805,84	646 689,59	27,80%
012	charges de personnel	624 000,00	636 000,00	1,92%
014	Atténuation de produits	46 258,00	46 258,00	4,32%
65	Autres charges de gestion courante	178 385,00	160 113,00	-10,80%
66	Charges financières	33 403,96	30 489,60	-8,72%
67	Charges spécifiques	2 000,00	2 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions	500,00	93,00	-81,40%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 390,34	13 741,27	32,25%
023	Virement à la section d'investissement	342 866,30	147 775,93	-56,90%
	TOTAL	1 744 609,44	1 685 160,39	-3,41%

**Les charges à caractère général** (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, elles s'élèvent à 647 689.59€. Son augmentation s'explique par les travaux de réparation des routes de montagne et du confortement du pont des Barres suite aux intempéries de la fin de l'année 2023.

**Les charges de personnel** (012) sont estimées à 636 000€, elles augmentent légèrement par rapport à 2023 afin de tenir compte des mouvements de personnel liés à des départs à la retraite.

La commune compte au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 13 agents titulaires dont 8 à temps non complet et 1 agent non titulaire représentant au total 12.71 équivalent temps plein. Deux embauches aux services techniques sont programmées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

**Le chapitre 014 «Atténuations de produits** » retrace le reversement de fonds de péréquation à destination de communes et établissements intercommunaux moins favorisés dans le cadre de la réforme fiscale.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante** » est évalué à 159 113€, il regroupe les indemnités des élus, les subventions allouées au SDISS et aux associations, les secours et dots et les créances irrécouvrables. Sa baisse est liée à l'absence de subvention versée au budget

**Les charges financières** (66) (intérêts des emprunts) s'établissent à 30 489.60€, en légère baisse.

**Les charges spécifiques** (67) regroupent l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

**Au chapitre 68** est inscrit l'actualisation du montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

**Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections »** concerne l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret et l'amortissement des frais des études de l'aménagement de l'Isle de Prellles, non suivies de travaux.

### Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
013	Atténuation de charges	12 000,00	8 000,00	-33,33%
70	Produits des services, du domaine	83 800,00	81 500,00	-2,74%
73	Impôts et taxes	857 871,00	875 406,00	2,04%
74	Dotations et participations	278 768,00	280 774,00	0,72%
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	90 000,00	12,50%
76	Produits financiers	2 000,00	2 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	60 000,00	-40,00%
002	Résultat reporté	330 170,44	285 480,39	-13,54%
	TOTAL	1 744 609,44	1 683 160,39	-3,52%

**L'atténuation de charges** (013) correspond au remboursement de rémunérations et de charges du personnel, essentiellement dans le cadre de l'assurance statutaire pour les congés de maladie ou les accidents du travail.

**Les produits prévisionnels services et du domaine** (chapitre 70) sont estimés à 81 500€ et comprennent principalement les redevances de la restauration scolaire et de la garderie, les remboursements (personnel, carburant, assurances) du budget eau et le paiement des interventions pour le Département, EDF et la CCPE.

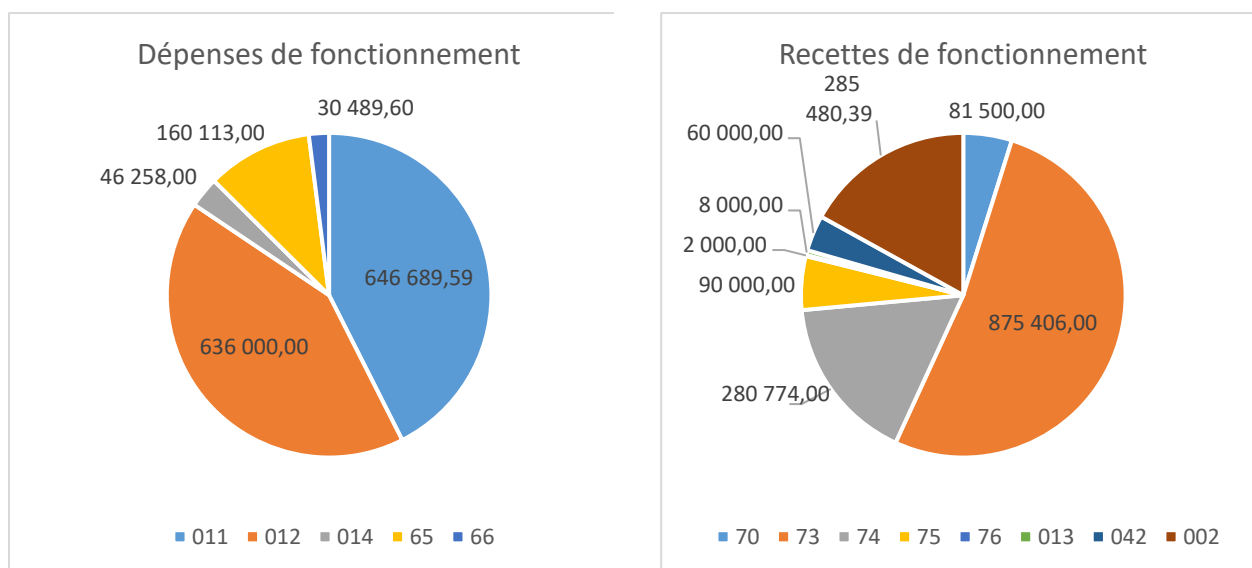
**Le chapitre 73 « impôts et taxes »** s'élève à 875 406€, il est constitué des produits des impôts locaux et des attributions de compensation de la Fiscalité Professionnelle Unique et de la taxe sur l'électricité.

**Les dotations et participations** (74) sont estimées à 280 774€ issue de dotations de l'Etat (DGF, Dotation de solidarité rurale), des compensations fiscales.

**Les autres produits de gestion courante** (75) d'un montant de 90 000€ concernent l'encaissement des loyers et des locations de salles. La hausse s'explique par l'augmentation des recettes liées aux loyers et locations de salles et à l'imputation de la vente de l'électricité générée par le photovoltaïque de l'école.

**Le chapitre 042** comprend les travaux en régie, travaux réalisés par les services techniques qui viennent enrichir le patrimoine de la commune, revus à la baisse, une partie du gros matériel étant imputée directement en investissement.

Le résultat reporté de l'exercice 2023 s'élève à 285 480 .39€, en diminution d'environ 44 700€ par rapport à 2022.



Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un excédent de 147 775.93€€ au profit de la section d'investissement (chapitre 023). Il est en diminution de 195 000€ en raison principalement des charges liées aux intempéries et à la baisse du résultat reporté.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 567 915.81 €

### Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	113 095,48	285 628,53	152,56%
16	Emprunts et dettes	150 261,82	155 619,72	3,57%
20	Immobilisations incorporelles	33 924,00	22 512,00	-33,64%
21	Immobilisations corporelles	473 381,83	260 919,56	-44,88%
23	Immobilisations en cours	432 960,00	783 236,00	80,90%
040	Opérations d'ordre	100 000,00	60 000,00	-40,00%
	TOTAL	1 303 623,13	1 567 915,81	20,27%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 155 619.72€, une enveloppe d'un peu plus de 1 066 000€ est consacrée aux travaux et aux achats d'équipements. L'augmentation des investissements en 2024 s'explique par la nécessité d'engager des projets de sécurisation et d'aménagement pour lesquels des financements ont été obtenus. L'augmentation du report de déficit et du remboursement du capital des emprunts accentuent le poids des investissements.

On trouve :

- les opérations courantes dans le cadre d'achat de terrains, d'entretien et de renouvellement de matériel, de réfection de voirie dans les différents hameaux.

- Les opérations déjà engagées qui se poursuivent ou se terminent en 2024 : l'achèvement des travaux de réhabilitation de la maison des associations, de réfection de la rue de la Chapelle à Ste Marguerite ; la finalisation des études pour la ventilation du bâtiment de la Miraille, pour la réalisation d'un cheminement doux entre Prelles et St Martin, les travaux de sécurisation des sites d'escalade.

- le lancement de deux gros projets qui s'étaleront sur deux années : les travaux pour la protection contre les chutes de blocs au chef-lieu, l'aménagement de la traversée de Queyrières.

n°	Opération	Montant
1207	Achat terrains captages	10 000,00
1503	Protection Chute de blocs	400 236,00
1702	Réhabilitation maison de la Chasse	7 350,00
1801	Cheminement doux	4 200,00
198	Achat de terrains	30 780,00
199	Achat de matériel	64 615,00
2019	Eclairage public	10 000,00
202	Sites d'escalade	9 609,66
2102	Bâtiment La Miraille - Radon	3 312,00
2203	Travaux rue de la Chapelle - Ste Marguerite	5 000,00
2301	Voirie 2023	77 328,90
2303	Restauration Chapelle St Jacques	46 236,00
2304	Aménagement traversée de Queyrières	383 000,00
Hors opération	Subvention OPAH	5 000,00
	Immobilisations incorporelles (indemnités servitudes réseau du SAPET)	10 000,00
		1 066 667,56

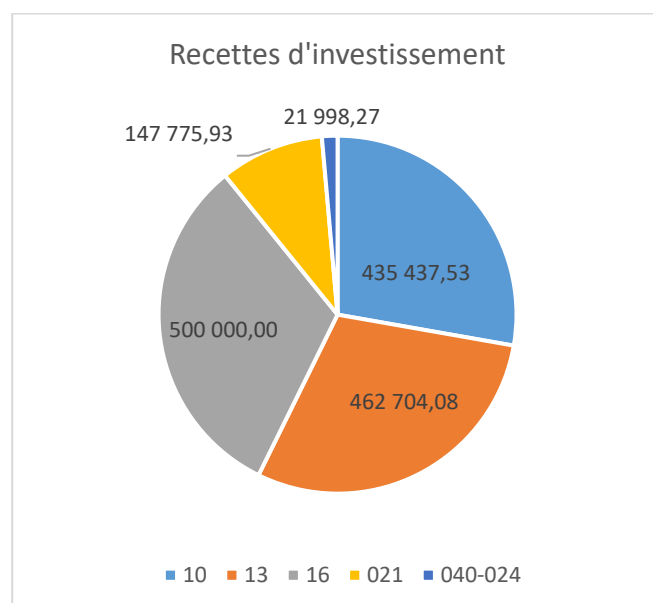
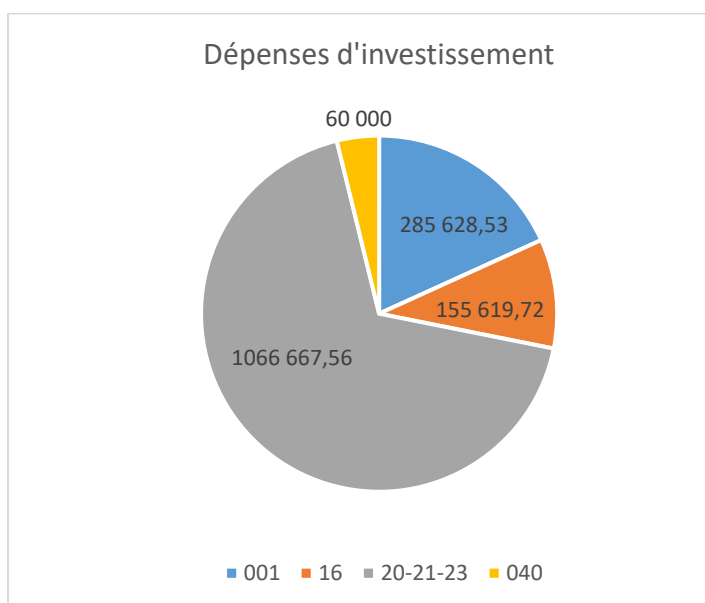
**Aux chapitres 040** on trouve les travaux en régie.

## Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	214 348,01	435 437,53	103,15%
13	Subventions d'investissement	373 518,48	462 704,08	23,88%
16	Emprunts	360 000,00	500 000,00	38,89%
024	Produit des cessions d'immobilisations	2 500,00	8 257,00	230,28%
021	Virement du fonctionnement	342 866,30	147 775,93	-56,90%
040	Opération d'ordre	10 390,34	13 741,27	32,25%
	TOTAL	1 303 623,13	1 567 915,81	20,27%

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et le report de l'excédent de l'exercice 2022), la cession de biens, le FCTVA, les subventions. Cette année, le recours à un emprunt (500 000€) est nécessaire pour financer les investissements envisagés. Des réponses à des demandes de subvention sont encore attendues, elles diminueront d'autant le montant d'emprunt.

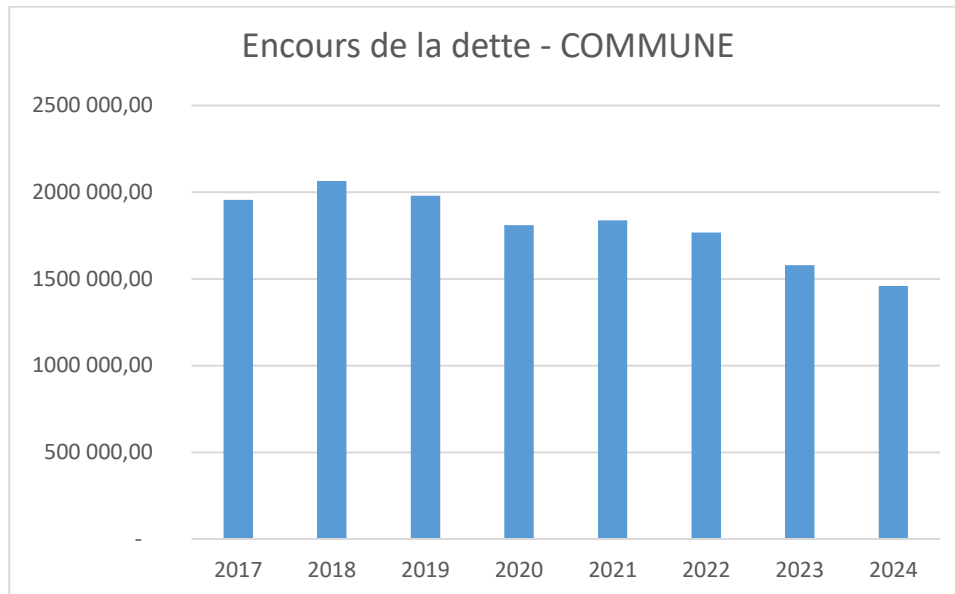
Le compte 040 correspond à l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret et celui des frais d'étude non suivie de travaux.



## Etat de la dette

### Evolution de l'encours de la dette

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 955 713,97	2 066 024,67	1 979 663,95	1 810 932,49	1 837 572,01	1 767 161,84	1 579 978,03	1 460 116,21



L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à 1 460 116,21€ soit 1 254,39€ par habitant. La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 4.51 années grâce à une épargne brute de 269952,14€ au 31 décembre 2023.

## Budget Annexe Eau

Le budget regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées au service d'eau potable.

Le budget primitif de l'eau 2024 s'élève à 452 546.93€ répartis à raison de 230 749.10 € en section de fonctionnement et de 221800.83 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 230749.10€, elle est en légère baisse par rapport à 2023, essentiellement en raison d'une baisse du virement en section d'investissement, mais aussi des charges à caractères générales.

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
011	Charges à caractère général	80 318,41	70 877,56	-13,00%
012	Charges de personnel	30 000,00	30 000,00	0,00%
014	Atténuation de produits	16 130,26	16 279,98	0,93%
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00	0,00%
66	Charges financières	3 687,46	3 419,65	-7,26%
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	2 500,00	0,00%
68	Dotations aux provisions	1 000,00	0.00	0,00%
022	Dépenses imprévues	3 000,00	3 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 921,57	54 782,57	30,68%
023	Virement à la section d'investissement	63 395,88	46 886,34	-26,04%
	TOTAL	244 953,58	230 746,10	-5,80%

**Les charges à caractère général (011)** couvrent les dépenses courantes nécessaires à l'entretien des réseaux, les analyses d'eau, la redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements.

**Les charges de personnel (012)** correspondent au remboursement de frais de personnel au budget principal.

**L'atténuation de produits (014)** recouvre le reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique perçu au cours de l'année précédente.

**Les charges financières (66)** correspondent aux intérêts des emprunts.

**Les charges exceptionnelles (67)** recouvrent les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

**Au chapitre 68** est inscrit le montant des dotations aux prévisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

**Les dotations aux amortissements (042)** s'élèvent à 54 782.57 €. L'augmentation s'explique par l'intégration de travaux en cours et leur amortissement.

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
70	Produits des services, du domaine	121 000,00	121 000,00	0,00%
74	Dotations et participations	23 000,00	-	-100,00%
75	Autres produits de gestion courante	-	2 000,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	48 845,00	53 669,00	9,88%
002	Résultat reporté	52 108,58	54 077,10	3,78%
	TOTAL	244 953,58	230 746,10	-5,80%



Les recettes regroupent :

**Les produits des services (70) :** la vente de l'eau et l'encaissement de la redevance pollution.

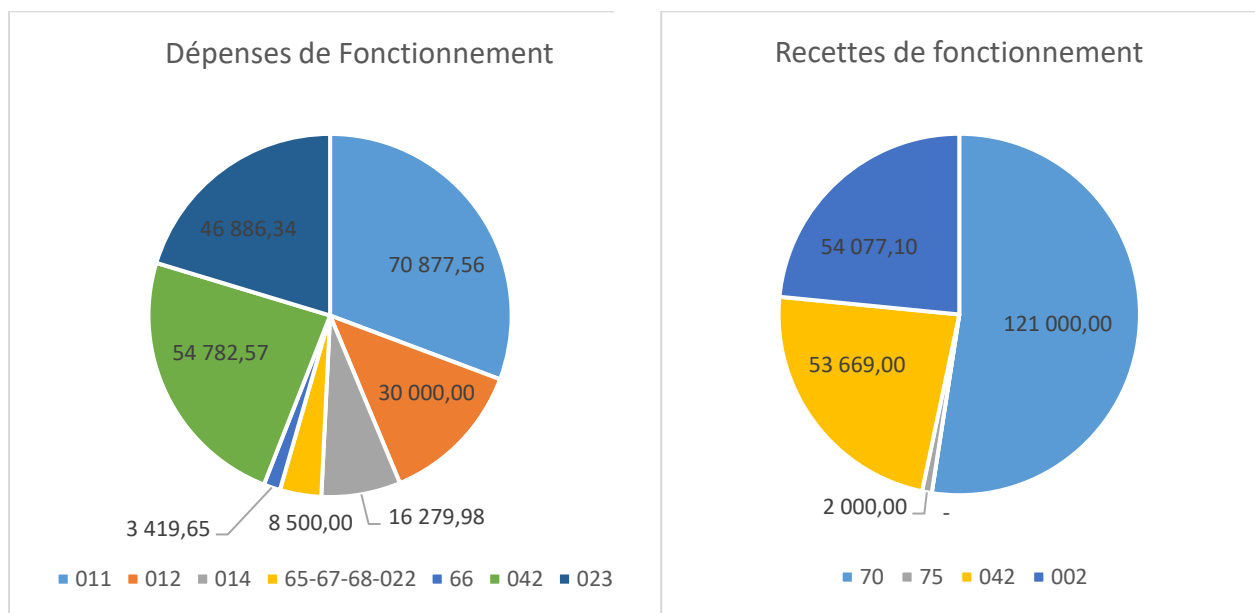
**La participation de la commune (74)** inutile, cette année, pour équilibrer le budget.

**Les autres produits de gestion courante (75)** correspond au FCTVA

**Les opérations d'ordre (042)** concernent les travaux en régie (40 000 €) et le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat (13669 €). La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations pour lesquelles les subventions ont été perçues.

**Le résultat reporté (002)** de l'exercice 2023 s'élève à 54 077.10€.

Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 46 886.34 € au profit de la section d'investissement (chapitre 023).



La section d'investissement s'équilibre à 221 800.83€, elle est plus élevée qu'en 2023, avec les travaux de réfection du réseau de Queyrières dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village, les travaux sur le réseau d'eau de Bouchier préalablement à la réalisation d'un nouveau réservoir.

### Les dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	41 975,50	12 078,92	-71,22%
16	Emprunts et dettes	14 441,10	14 708,91	1,85%
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	30 080,00	50,40%
21	Immobilisations corporelles	29 643,21	16 000,00	-46,02%
23	Immobilisations en cours	-	90 264,00	#DIV/0!
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	48 845,00	53 669,00	9,88%
	<b>TOTAL</b>	<b>159 904,81</b>	<b>221 800,83</b>	<b>38,71%</b>

Outre le remboursement du capital de la dette pour 14 708.91 € une enveloppe de 136 344 € est consacrée aux travaux.

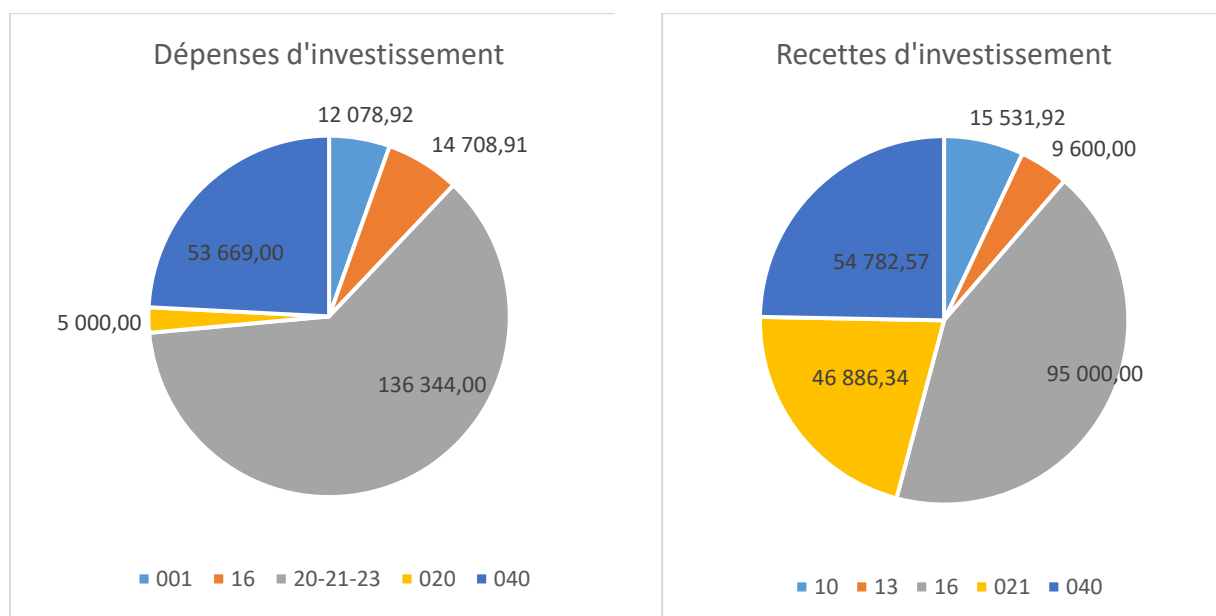
On trouve :

- la poursuite de l'étude de recherche de fuites. (20 000€),
- la réfection du réseau et la pose de compteurs au hameau de Sachas.(46 080€)
- les travaux sur le réseau de Bouchier (36 000€)
- la réfection du réseau d'eau de Queyrières dans la traversée du hameau (15 600€)
- la réfection et la réalisation de divers réseaux (8 000€)

### Recettes d'Investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 867,50	15 531,92	-66,14%
13	Subventions d'investissement	8 719,86	9 600,00	10,09%
16	Emprunts	-	95 000,00	#DIV/0!
021	Virement du fonctionnement	63 395,88	46 886,34	-26,04%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 921,57	54 782,57	30,68%
	TOTAL	159 904,81	221 800,83	38,71%

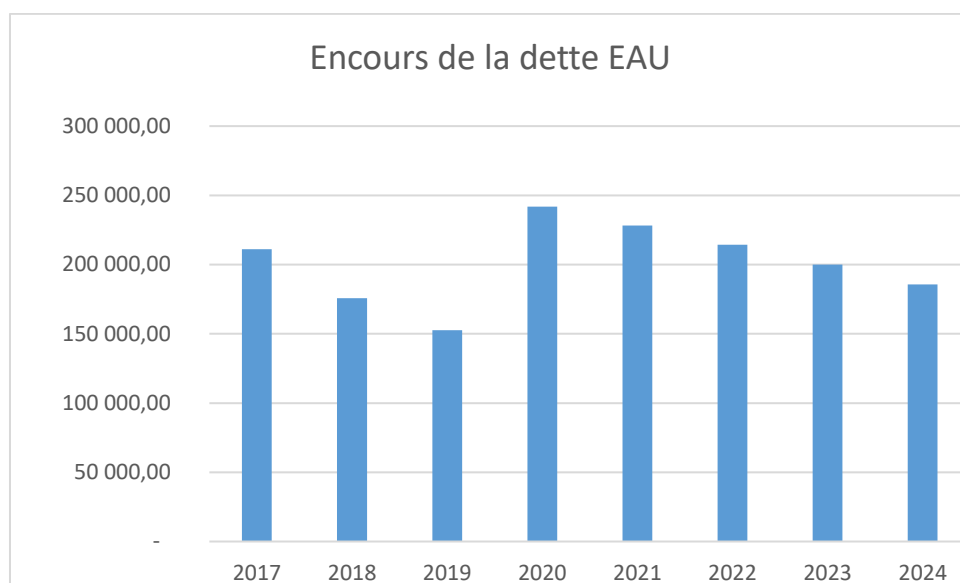
Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et le report de l'excédent de l'exercice 2023), le FCTVA, les subventions et un emprunt de 95 000€ maximum, des accords de subvention étant encore en cours en attente.



## Etat de la dette

### Evolution de l'encours de la dette

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
211 067,38	175 846,29	152 707,41	241 839,13	228 167,29	214 244,61	200 065,55	185 624.45



L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à 185 624.45 € soit 159.47€ par habitant.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 8.44 années en raison d'une épargne brute qui a progressé (22 000.97€) au 31 décembre 2023.

## Budget Annexe Electricité

Jusqu'en 2022 le budget annexe Electricité avait pour seul objet : l'encaissement de la redevance versée par EDSB dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau et la fourniture d'électricité.

Suite à une réflexion avec le Service de Gestion Comptable de Briançon, il a été décidé d'imputer la participation de la commune lors des travaux d'extension ou d'enfouissement sur ce budget

Le budget primitif de l'électricité 2024 s'élève à 109 337.01€ répartis à raison de 50 915.04 € en section de fonctionnement et de 58 421.92 € en section d'investissement.

**La section de fonctionnement** qui s'équilibre à 50 915.04 €

La dépense est constituée par les charges à caractère général (5 565.04€) et le virement à la section d'investissement (43 350€).

En recettes, le montant de la redevance de la concession pour le service public de distribution d'électricité d'une durée de 25 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, s'élève à 30 000 € auquel s'ajoute le résultat d'exploitation 2023 reporté de 20 915.04€.

### Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
011	Charges à caractère général	14 301,73	5 565,04	
023	Virement à la section investissement	13 000,00	45 350,00	
	TOTAL	27 301,73	50 915,04	84.49%

### Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
75	Autres produits de gestion courante	11 900,00	30 000,00	152,10%
002	Résultat reporté	15 401,73	20 915,04	35,80%
	TOTAL	27 301,73	50 915,04	86,49%

**La section d'investissement** s'équilibre à 58 421.97€. Il s'agit de la participation de la commune aux travaux réalisés par EDSB à savoir :

- le raccordement électrique du surpresseur de Bouchier pour permettre d'assurer une pression suffisante pour l'alimentation en eau du refuge de Bouchier,
  - les travaux d'électricité dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Queyrières
  - l'enfouissement du réseau électrique de la rue du Pelier,
- qui sont financés par une subvention et l'excédent de la section de fonctionnement.

#### Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	0.00	4 421,87	
21	Immobilisations corporelles	13 000,00	29 000,00	123,08%
23	Immobilisation en cours	0.00	25 000,00	
	TOTAL	13 000,00	58 421,87	349,40%

#### Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2024	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	4 421,97	
13	Subventions d'investissement	0	8 650,00	
021	Virement du fonctionnement	13 000,00	45 350,00	248,85%
	TOTAL	13 000,00	58 421.97	349.40%